

# Procès-verbal *de la session ordinaire du*

*Conseil de la Municipalité de Sainte-Julienne, tenue le 8 janvier 2007 à 20h00 à la salle municipale, 1380, Route 125 à Sainte-Julienne, lieu ordinaire des sessions et à laquelle sont présents :*

*Monsieur Louis Thouin, district 1  
Monsieur Stéphane Breault, district 2  
Madame Manon Desnoyers, district 3  
Madame Céline Daigneault, district 4  
Madame Josée Bélanger, district 5  
Monsieur Benoît Ricard, district 6*

*formant quorum, sous la présidence de son honneur le maire, monsieur Pierre Mireault*

*Est présent, monsieur Claude Arcoragi, secrétaire-trésorier/directeur général*

☞ Rituel du Conseil

## Ordre du jour session ordinaire du 8 janvier 2007

*Point 1)*

**07-01R-001** OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

*Point 2)*

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**2.1**

**07-01R-002** Adoption de l'ordre du jour du 8 janvier 2007

**2.2**

**07-01R-003** Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 4 décembre 2007

**2.3**

**07-01R-004** Adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 27 novembre 2006

<b>GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE</b>
---

**3.1**

Suivi des dossiers

**3.2**

**07-01R-005** Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du Conseil

**3.3**

**07-01R-006** Acceptation de la liste des chèques émis durant le mois de décembre 2006

- 3.4  
07-01R-007 Approbation de la liste des comptes fournisseurs (à payer) préparé le 19 décembre 2006
- 3.5  
07-01R-008 Approbation de la liste des bons de commande du 23 novembre au 19 décembre 2006
- 3.6  
07-01R-009 Rapport financier au 19 décembre 2006
- 3.7  
07-01R-010 Autorisation d'effectuer des virements budgétaires
- 3.8  
07-01R-011 Autorisation d'effectuer des virements budgétaires
- 3.9
- 3.10  
07-01R-013 Contribution annuelle 2007 de la Fédération Québécoise des municipalités.
- 3.11  
07-01R-014 Acceptation des dépenses incompressibles
- 3.12  
07-01R-015 Demande d'appui pour l'achat d'équipement au Lac des Amis
- 3.13  
07-01R-016 Offre d'achat pour acquisition d'une partie du lot 917.

## SÉCURITÉ PUBLIQUE

- Point 4)
- 4.1 Suivi des dossiers en cours.
- 4.2  
07-01R-017 Nomination de pompiers volontaires
- 4.3  
07-01R-018 Nomination d'un Directeur du Service de prévention des incendies intérimaire

## TRAVAUX PUBLICS

- 5.1 Suivi des dossiers en cours.
- 5.2  
07-01R-019 Dépôt des requêtes du 23 novembre au 19 décembre 2006
- 5.3  
07-01R-020 Mandat au Directeur des Services techniques pour demander un offre de service d'ingénierie.

## HYGIÈNE DU MILIEU

6.1

Suivi des dossiers en cours.

## AMÉNAGEMENT – URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

7.1

07-01R-021 Dépôt du procès-verbal du CCU du 12 décembre 2006

7.2

07-01R-022 Demande de dérogation mineure – 8794-52-4347

7.3

07-01R-023 Demande de dérogation mineure – 8794-12-9569

7.4

07-01R-024 Demande de dérogation mineure – 3005 rue François

7.5

07-01R-025 Demande de dérogation mineure – lot 1103-215

7.6

07-01R-026 Demande de dérogation mineure – 8391-15-3311

7.7

07-01R-027 Dossier : Les îlots déstructurés

7.8

07-01R-028 Adhésion à Tourisme Lanaudière

## LOISIRS ET CULTURE

Point 8)

8.1 Suivi des dossiers en cours.

## Période de questions et levée de l'assemblée

Point 9) Période de questions

Point 10)

07-01R-029 Levée de l'assemblée ordinaire du 8 janvier 2007



Point 1)

07-01R-001 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT QUE le quorum est obtenu.

Il est proposé par : Céline Daigneault, district 4

Appuyé par : Josée Bélanger, district 5

Et résolu

*Que l'assemblée est ouverte.*

*ADOPTÉE*

## **2.1**

### **07-01R-002      Adoption de l'ordre du jour du 8 janvier 2007**

*CONSIDÉRANT QUE le président de l'assemblée a fait la lecture de l'ordre du jour.*

*Il est proposé par : Manon Desnoyers, district 3*

*Appuyé par : Céline Daigneault, district 4*

*Et résolu*

*QUE l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du 8 janvier 2007 est accepté.*

*ADOPTÉE*

## **2.2**

### **07-01R-003      Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 4 décembre 2006**

*CONSIDÉRANT QUE le procès verbal a été transmis aux membres du Conseil et reflète les discussions et les décisions rendues.*

*Il est proposé par : Louis Thouin, district 1*

*Appuyé par      Benoît Ricard, district 6*

*Et résolu*

*QUE le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 4 décembre 2006 est par la présente adopté.*

*ADOPTÉE*

## **2.3**

### **07-01R-004      Adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 27 novembre 2006.**

*CONSIDÉRANT QUE le procès verbal a été transmis aux membres du Conseil et reflète les discussions et les décisions rendues.*

*Il est proposé par : Louis Thouin, district 1*

*Appuyé par      Benoît Ricard, district 6*

*Et résolu*

*QUE le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 27 novembre 2006 est par la présente adopté.*

*ADOPTÉE*

## **GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE**

## **3.2**

### **Suivi des dossiers**

## **3.2**

### **07-01R-005      Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du Conseil**

*ATTENDU QU'en vertu de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, article 358, « Chaque année, dans les 60 jours de l'anniversaire de la*

proclamation de son élection, le membre du Conseil dépose devant celui-ci une déclaration de mise à jour ».

*ATTENDU QUE* la date anniversaire de proclamation est le 7<sup>e</sup> jour du mois de novembre et que le délai pour déposer sa déclaration est le 6 février 2007 ;

*ATTENDU QUE* toutes les divulgations des intérêts pécuniaires ont été remises dans le délai prescrit par la Loi ;

En conséquence,

Il est préposé par Benoît Ricard, district 6

Appuyé par Louis Thouin, district 1

Et résolu

*QUE* le Conseil accepte le dépôt des déclarations des intérêts de tous ses membres.

*ADOPTÉE*

### 3.3

#### **07-01R-006** Acceptation de la liste des chèques émis durant le mois de décembre 2006

Il est proposé par : Louis Thouin, district 1

Appuyé par : Céline Daigneault, district 4

Et résolu

(Mme Josée Bélanger s'abstient de voter pour apparence de conflit d'intérêt sur le paiement de certaines factures à son égard.)

*QUE* le Conseil approuve les déboursés des chèques émis durant le mois de décembre 2006 pour un montant de 168 765.85\$

*ADOPTÉE*

### 3.4

#### **07-01R-007** Approbation de la liste des comptes fournisseurs (à payer) préparé le 19 décembre 2006

Il est proposé par Josée Bélanger, district 5

Appuyé par Céline Daigneault, district 4

Et résolu

*QUE* la liste des comptes fournisseurs (à payer) préparé le 19 décembre 2006 au montant de 230 860.36\$ pour l'année 2006 et de 16 281.88 pour l'année 2007 est approuvée et le paiement est autorisé.

*ADOPTÉE*

### 3.5

#### **07-01R-008** Approbation de la liste des bons de commande du 23 novembre au 19 décembre 2006

Considérant que l'article 204 du Code municipal stipule qu'à moins qu'il n'en soit autrement prévu dans un règlement adopté en vertu de l'article 960.1, le secrétaire-trésorier paie, à même les fonds de la municipalité, toute somme de deniers dus par elle, chaque fois que, par résolution, il est autorisé à le faire par le conseil ou, si tel cas se présente, par décision du comité administratif d'une municipalité régionale de comté. Si la somme à payer n'exçède pas 25 \$, l'autorisation du chef du conseil suffit.

*Il est proposé par :* Céline Daigneault, district 4  
*Appuyé par :* Louis Thouin, district 1  
*Et résolu*

*QUE le Conseil approuve la liste des bons de commande émis du 23 novembre 2006 au 19 décembre 2006.*

*ADOPTÉE*

### 3.6

#### **07-01R-009**      **Rapport financier au 19 décembre 2006**

*CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 176.4 du Code municipal du Québec, le secrétaire-trésorier/directeur général remet aux membres du Conseil, une fois par trimestre, un état des revenus et des dépenses de la Municipalité depuis le début de l'exercice financier ;*

*CONSIDÉRANT QU'il remet aussi deux états comparatifs, l'un portant sur les revenus qu'il prévoit percevoir durant l'exercice et ceux prévus par le budget, et l'autre portant sur les dépenses effectuées à la date de l'état et celles prévues par le budget;*

*Il est proposé par :* Céline Daigneault, district 4  
*Appuyé par :* Benoît Ricard, district 6  
*Et résolu*

*QUE le Conseil accepte le dépôt du rapport financier du 1<sup>er</sup> janvier 2006 au 19 décembre 2006.*

*ADOPTÉE*

### 3.7

#### **07-01R-010**      **Autorisation d'effectuer des virements budgétaires**

*Il est proposé par :* Louis Thouin, district 1  
*Appuyé par ;* Stéphanie Breault, district 2  
*Et résolu*

*QUE le Conseil autorise les virements tel que présenté selon le formulaire d'amendement soumis par le Directeur des finances en date du 19 décembre 2006.*

*ADOPTÉE*

### 3.8

#### **07-01R-011**      **Autorisation d'effectuer des virements budgétaires**

*Il est proposé par* Louis Thouin, district 1  
*Appuyé par* Stéphanie Breault, district 2  
*Et résolu*

*QUE le Conseil autorise le virement budgétaire du poste 1-01-211-10-000 au poste 1-02-690-00-459 au montant de 2 486.30\$ net des taxes pour le paiement des travaux d'horticulture.*

*ADOPTÉE*

### 3.9

## 3.10

### **07-01R-013**      Contribution annuelle 2007 de la Fédération Québécoise des municipalités.

*Il est proposé par*    Josée Bélanger, district 5  
*Appuyé par*            Céline Daigneault, district 4  
*Et résolu*

QUE la Municipalité adhère à la Fédération québécoise des Municipalités et paie sa contribution annuelle au montant de 3 578.57\$ plus les taxes applicables à même le poste budgétaire no. 02-110-00-494 (cotisation à des associations)

ADOPTÉE

## 3.11

### **07-01R-014**      Acceptation des dépenses incompressibles

*Il est proposé par*    Benoît Ricard, district 6  
*Appuyé par*            Céline Daigneault, district 4  
*Et résolu*

*Le préambule fait partie intégrante de la résolution.*

QUE le Conseil accepte les dépenses incompressibles pour l'année 2007 autorise le paiement de ces dépenses, telles que : salaires, comptes de téléphone et d'électricité, chauffage, remises aux gouvernements Fédéral et Provincial, les remboursement de capital et d'intérêt, les quotes-parts, les contrats.

Nonobstant de ce qui précède aucun paiement n'est autorisé relié à des services professionnels tel que , service d'ingénieur et service juridique.

ADOPTÉE

## 3.12

### **07-01R-015**      Demande d'appui pour l'achat d'équipement au Lac des Amis

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une demande d'appui des résidents du Lac des Amis pour l'achat d'une balançoire et d'un jeu extérieur;

*En conséquence,*

*Il est proposé par*    Céline Daigneault, district 4  
*Appuyé par*            Josée Bélanger, district 5  
*Et résolu*

QUE le préambule fait partie intégrante de la résolution;

QUE la Municipalité octroi un montant de 500.\$ pour l'achat d'équipements.

ADOPTÉE

## 3.13

### **07-01R-016**      Offre d'achat pour acquisition d'une partie du lot 917.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une offre d'achat pour l'immeuble portant le matricule 8091-20-7501;

CONSIDÉRANT la valeur au rôle d'évaluation du dit immeuble;

*Il est proposé par*    Benoît Ricard, district 6

Appuyé par Céline Daigneault, district 4  
Et résolu

QUE la Municipalité vend en faveur de M. Gilles Dupont une partie du lot 917 au cadastre officiel de la Paroisse de Sainte-Julienne portant plus précisément le numéro de matricule 8091-20-7501 pour un montant de 17 700.\$;

QUE l'acheteur assume les frais d'acquisition, notamment les frais de notaire et les frais d'arpentage s'il y a lieu;

QUE l'acheteur dépose une somme de 2 000.\$ en acompte sur le dit terrain;

QUE le Maire et le Directeur général sont mandaté pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Julienne à signer les documents afférents à la transaction.

ADOPTÉE

## SÉCURITÉ PUBLIQUE

### 4.1 Suivi des dossiers en cours.

### 4.2

#### 07-01R-017 Nomination de pompiers volontaires

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit assurer un Service de protection d'incendie sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le Service d'incendie est constitué de pompiers volontaires;

CONSIDÉRANT QUE le Directeur du Service de prévention des incendies recommande de maintenir à 20 le nombre de pompiers volontaires requis pour le service;

CONSIDÉRANT QUE le Directeur du Service recommande d'accepter l'embauche de Mathieu Varin comme pompier à l'essai pour une période de douze (12) mois;

CONSIDÉRANT QUE le Directeur du Service recommande d'accepter l'embauche de Éric Ager dont la période d'essai de plus de 14 mois est terminée;

En conséquence,

Il est proposé par Louis Thouin, district 1

Appuyé par Manon Desnoyers, district 3

Et résolu

QUE le Conseil suivant la recommandation du Directeur de Service accepte l'embauche de Mathieu Varin comme pompier à l'essai pour une période de douze (12) mois à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2006.

QUE le Conseil suivant la recommandation du Directeur de Service accepte l'embauche de Éric Ager comme pompier volontaire à compter du 1<sup>er</sup> mai 2006.

ADOPTÉE

### 4.3

#### 07-01R-018 Nomination d'un Directeur du Service de prévention des incendies intérimaire

CONSIDÉRANT QUE La Municipalité a reçue la démission de monsieur Yvan Crépeau comme directeur du Service de prévention des incendies

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adoptée une résolution qui mandate le Directeur général à afficher le poste vacant;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit continuer d'assurer la protection des contribuables de la communauté contre d'éventuels incendies;

En conséquence

Il est proposé par : Louis Thouin, district 1

Appuyé par : Céline Daigneault, district 4

Et résolu

Que la Municipalité accorde à monsieur Éric Ducasse le poste du directeur du Service de prévention contre les incendies;

Que monsieur Ducasse occupera le poste de façon intérimaire.

Que monsieur Ducasse aura une rémunération de 24.54\$/heure.

Qu'à titre de Directeur du Service de prévention des incendies, monsieur Éric Ducasse doit assumer, sous la direction du directeur général les responsabilités suivantes:

- ✓ Assumer les obligations et devoirs du Directeur du Service de prévention des incendies.
- ✓ Effectuer des inspections du territoire de la Municipalité et faire appliquer les règlements en vigueur ;
- ✓ Témoigner comme représentant de la Municipalité dans toutes poursuites judiciaires dans le cadre de ses fonctions ;
- ✓ Préparer et/ou produire les rapports d'activités requis par son supérieur immédiat ;
- ✓ Participer aux réunions de Conseil lorsque requis ;
- ✓ Coordonner les interventions de prévention des incendies ;
- ✓ Effectuer toutes autres tâches connexes telles que requises de temps à autre par son supérieur immédiat ;
- ✓ Gérer le personnel du service des incendies
- ✓ Gérer le budget du service des incendies.

ADOPTÉE

## TRAVAUX PUBLICS

### 5.1 Suivi des dossiers en cours

#### 5.2

### 07-01R-019 Dépôt des requêtes du 23 novembre au 19 décembre 2006

Il est proposé par Céline Daigneault, district 4

Appuyé par Manon Desnoyers, district 3

Et résolu

QUE le dépôt des requêtes du 23 novembre au 19 décembre 2006 soit accepté.

ADOPTÉE

#### 5.3

### 07-01R-020 Mandat au Directeur des Services techniques pour procéder à des appels d'offres en service d'ingénierie.

Il est proposé par Stéphane Breault, district 2

Appuyé par Benoît Ricard, district 6

Et résolu

QUE la Municipalité mandate le Directeur des Services techniques pour préparer un appel d'offres de service d'ingénierie pour la préparation d'un estimé des coûts préliminaires afin d'urbaniser un tronçon de la montée Duquette entre le rang St-Joseph et le lot P-76 pour des travaux d'aqueduc, trottoir, éclairage, piste cyclable, égout sanitaire, etc.

QUE le Directeur des Services techniques devra soumettre préalablement l'appel d'offres au conseil avant d'envoyer les invitations;

QUE le Directeur des Services techniques invite à soumissionner :

Le Groupe Leroux

Le Groupe Séguin

Le Groupe Roche

ADOPTÉE

## HYGIÈNE DU MILIEU

Point 6)

6.1

Suivi des dossiers en cours.

## URBANISME

7.1

07-01R-021

Dépôt du procès-verbal du CCU du 12 décembre 2006

CONSIDÉRANT QUE le procès verbal a été transmis aux membres du Conseil et reflète les discussions et les décisions rendues.

Il est proposé par : Louis Thouin, district 1

Appuyé par : Manon Desnoyers, district 3

Et résolu

QUE la Municipalité accepte le dépôt du rapport du Comité Consultatif d'urbanisme remis par le président du dit comité.

ADOPTÉE

7.2

07-01R-022

Demande de dérogation mineure – 2519 rue Carmen

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme a été saisi d'une demande de dérogation mineure pour une maison déjà construite qui empiète dans la marge arrière (6.63mètres au lieu de 7.6 mètres).

CONSIDÉRANT qu'un avis public a été affiché comme prévu à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et à l'article 431 du Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la dimension de la maison est la même qu'à la demande de permis;

CONSIDÉRANT QUE la dimension du terrain est suffisante;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a aucun préjudice au voisinage;

*CONSIDÉRANT* que le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accepter la dérogation mineure;

*En conséquence,*

*Il est proposé par :* Stéphane Breault, district 2

*Appuyé par :* Céline Daigneault, district 4

*Et résolu*

*QUE* le Conseil suivant la recommandation du Comité d'urbanisme accepte la demande de dérogation mineure de l'immeuble situé au 2519 rue Carmen.

*ADOPTÉE*

## 7.3

### **07-01R-023**      **Demande de dérogation mineure – 2948 des Trembles**

*CONSIDÉRANT* que le Comité consultatif d'urbanisme a été saisi d'une demande de dérogation mineure pour une maison déjà construite qui empiète dans la marge avant (6.62 mètres au lieu de 7.6 mètres).

*CONSIDÉRANT* qu'un avis public a été affiché comme prévu à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et à l'article 431 du Code municipal du Québec

*CONSIDÉRANT QU'*il y a eu erreur d'arpentage;

*CONSIDÉRANT QUE* la dimension du terrain est suffisante;

*CONSIDÉRANT QU'*il n'y a aucun préjudice au voisinage;

*CONSIDÉRANT QUE* la bande riveraine est respectée;

*CONSIDÉRANT QU'*il y a eu demande de permis donc marque de bonne foi;

*CONSIDÉRANT* que le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accepter la dérogation mineure;

*En conséquence,*

*Il est proposé par :* Stéphane Breault, district 2

*Appuyé par*            Manon Desnoyers, district 3

*Et résolu*

*QUE* le Conseil suivant la recommandation du Comité d'urbanisme accepte la demande de dérogation mineure de l'immeuble situé au 2948 rue des Trembles.

*ADOPTÉE*

## 7.4

### **07-01R-024**      **Demande de dérogation mineure – 3005 rue François**

*CONSIDÉRANT* que le Comité consultatif d'urbanisme a été saisi d'une demande de dérogation mineure pour une maison déjà construite qui empiète dans la marge avant (7.05 mètres au lieu de 7.6 mètres).

*CONSIDÉRANT* qu'un avis public a été affiché comme prévu à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et à l'article 431 du Code municipal du Québec;

*CONSIDÉRANT QU'*il y a homogénéité dans le secteur;

*CONSIDÉRANT QU'*il n'y a aucun préjudice au voisinage;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accepter la dérogation mineure;

En conséquence,

Il est proposé par : Stéphane Breault, district 2

Appuyé par Louis Thouin, district 1

Et résolu

QUE le Conseil suivant la recommandation du Comité d'urbanisme accepte la demande de dérogation mineure de l'immeuble situé au 3005 rue François.

ADOPTÉE

## 7.5

### **07-01R-025**      **Demande de dérogation mineure – Lot 1103-215**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est saisie d'une dérogation mineure pour un lotissement d'une superficie de 2764.96 mètres carrés au lieu de 3000 mètres carrés;

CONSIDÉRANT qu'un avis public a été affiché comme prévu à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et à l'article 431 du Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT QU'il y a un effort de démontré;

CONSIDÉRANT QUE la dimension est tout près de celle exigée;

CONSIDÉRANT QUE la ligne de terrain sera dorénavant plus parallèle;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accepter la dérogation mineure;

Il est proposé par : Stéphane Breault, district 2

Appuyé par : Benoît Ricard, district 6

Et résolu

QUE le Conseil suivant la recommandation du Comité d'urbanisme accepte la demande de dérogation mineure de l'immeuble situé sur le lot 1103-215.

ADOPTÉE

## 7.6

### **07-01R-026**      **Demande de dérogation mineure – 1358 Chemin 2<sup>ème</sup> Lac**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est saisie d'une dérogation mineure pour une maison déjà construite avec un angle de 17 degrés au lieu de 10 degrés.

CONSIDÉRANT qu'un avis public a été affiché comme prévu à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et à l'article 431 du Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les autres règlements sont respectés;

CONSIDÉRANT QUE la maison est éloignée de la rue;

CONSIDÉRANT QU'aucun plan d'implantation n'est exigé;

CONSIDÉRANT QUE l'angle de la maison ne déguise pas l'homogénéité du secteur;

*CONSIDÉRANT* que le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accepter la dérogation mineure;

*Il est proposé par :* Stéphane Breault, district 2  
*Appuyé par :* Louis Thouin, district 1  
*Et résolu*

*QUE* le Conseil suivant la recommandation du Comité d'urbanisme accepte la demande de dérogation mineure de l'immeuble situé au 1358 Chemin du 2<sup>ème</sup> Lac (Lac Manseau).

*ADOPTÉE*

## 7.7

### **07-01R-027**      **Dossier : les îlots déstructurés**

*CONSIDÉRANT QUE* le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Montcalm intitulé « schéma d'aménagement révisé » a été adopté le 9 mars 2004 ;

*CONSIDÉRANT QU'* en vertu de l'article 59 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec une municipalité peut faire une demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (ci-après appelée la Commission) aux fins de déterminer les cas et les conditions auxquels de nouvelles utilisations à des fins résidentielles pourraient être implantés en zone agricole, aux endroits qu'elle indique ;

*CONSIDÉRANT QUE* le schéma d'aménagement révisé prévoit une aire agricole dynamique où il serait possible d'appliquer certaines conditions d'émission de permis à des fins résidentielles ;

*CONSIDÉRANT QUE* la consolidation des secteurs déstructurés identifiés dans la présente demande en font partie intégrante ;

*CONSIDÉRANT QUE* la MRC et l'ensemble des municipalités concernées ont déposé une demande à cet effet à la Commission ;

*CONSIDÉRANT QUE* quelques réunions ont eu lieu entre la Commission, l'Union des producteurs agricoles et la MRC ;

*CONSIDÉRANT QUE* ces derniers en sont venus à un consensus ;

*CONSIDÉRANT QUE* la municipalité a pris connaissance de cette orientation préliminaire faisant état de ce consensus ;

*En conséquence,*

*Il est proposé par* Benoît Ricard, district 6  
*Appuyé par* Stéphane Breault, district 2  
*Et résolu*

*QUE* la municipalité accepte l'ensemble des dispositions contenues dans l'orientation préliminaire de la Commission et s'engage à modifier ses règlements d'urbanisme lors de l'entrée en vigueur du schéma d'aménagement révisé et à appliquer le règlement de contrôle intérimaire relatif à la cohabitation des usages agricoles et non agricoles de manière à pouvoir se prévaloir de la décision.

*ADOPTÉE*

## 7.8

### **07-01R-028**      **Adhésion à Tourisme Lanaudière**

*En conséquence,*

# 6852

*Il est proposé par* Stéphane Breault, district 2  
*Appuyé par* Josée Bélanger, district 5  
*Et résolu*

QUE la Municipalité de Sainte-Julienne adhère à Tourisme Lanaudière pour un montant d'environ 1000.\$ pour l'année 2007.

ADOPTÉE

Point 9) **Période de questions**

Point 10)

**07-01R-029** **Levée de l'assemblée ordinaire du 8 janvier 2007**

*Il est proposé par :* Josée Bélanger, district 5  
*Appuyé par :* Louis Thouin, district 1  
*Et résolu :*

QUE l'assemblée ordinaire du 8 janvier 2007 est levée à 9h52.

ADOPTÉE

Pierre Mireault  
Maire

Claude Arcoragi  
Directeur général